Les délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de Boussens se réunit à la Mairie. Toutes les séances sont publiques.

L'ordre du jour est publié et affiché 3 jours avant la séance.

Les décisions prises lors des séances sont affichées sur le panneau d'information à l'extérieur de la Mairie.

> ***Le compte rendu intégral des séances, validé par le Conseil Municipal, est publié sur ce site.***